



PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE PORTANT SUR LE
PROJET DE REMBLAI POUR EXTENSION DE CULTURE A BENESSE
MAREMNE**

Demandeur: SCEA « Les Horticulteurs de l'Atlantique »

Représentée par M. Beñat MENDIBURU

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est prescrite durant **32 jours** consécutifs **du lundi 07 mars 2016 au jeudi 07 avril 2016 à 12 h 00 inclus** dans la commune de BENESSE MAREMNE.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation concernant le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de BENESSE MAREMNE.

M. GRANGER Cédric chargé d'études en urbanisme et environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. LESGOURGUES Yves ingénieur en chef des ponts-eaux et forêts, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête, dans la mairie de BENESSE MAREMNE aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30, le mardi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 le mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00 et inscrire sur le registre ouvert à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile. Les observations pourront être adressées par écrit à M. GRANGER Cédric, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de BENESSE MAREMNE, pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture.

M. GRANGER Cédric, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

- lundi 07 mars 2016 : de 09 h 00 à 12 h 00
- mercredi 16 mars 2016 : de 09 h 00 à 12 h 00
- mardi 22 mars 2016 : de 09 h 00 à 12 h 00
- vendredi 01 avril 2016 : de 15 h 00 à 18 h 00
- jeudi 07 avril 2016 : de 09 h 00 à 12 h 00

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique dans la mairie de BENESSE MAREMNE et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes – service police de l'eau et milieux aquatiques.

LE PREFET